



Rapport d'activité 2020

Etrange année que cette année de confinement qui a vu les membres de la FEAS condamnés à fermer leurs portes au public, à mettre une partie de leur personnel en chômage temporaire, à annuler, reporter la très grande partie de leurs activités, à revoir, réduire ce qui était encore possible. Tant pour le public privé de spectacles, que pour les artistes et une grande partie du personnel administratif et technique des théâtres, privés de travail et pour beaucoup privés de revenus, précarisés, 2020 a été une année difficile, confisquée.

Etrange année aussi pour la jeune FEAS qui a, au contraire de tant d'autres structures, vu son activité démultipliée. Devenue réceptacle d'intense échanges entre ses membres, fer de lance de la résistance à la déprime sociale et sociétale, la FEAS a vu se renforcer les liens entre ses membres pour peser de tout son poids pour que les conditions de fermeture du secteur culturel soient financièrement bien accompagnées et pour que les conditions de réouverture soient les moins discriminantes, les plus rapides possibles.

L'année 2020 de la FEAS, a été certes active mais marquée par une activité différente, centrée davantage sur la défense des intérêts des membres plutôt que sur la valorisation de leurs activités. Tout a été centré sur la gestion de la crise et les perspectives et conditions de réouverture, dans ses dimensions sociales, financières et techniques.

Au final, aussi une FEAS qui termine cette année si particulière, si triste, en étant elle-même plus forte, plus unie, avec 16 nouveaux membres issus de toutes les disciplines des arts de la scène.

1. Gouvernance

En 2020, la FEAS a tenu 3 Assemblées Générales et 3 Conseils d'Administration.

- AG 6 février
- CA 30 mars
- CA 7 mai
- AG 19 juin
- CA 24 septembre
- AG 24 septembre

Bureau :

Président : Philippe Degeneffe, Mars/Mons Arts de la Scène,
Vice-Présidents : Daniel Weissmann, OPRL,
Annie Bozzini, Charleroi Danse,
Trésorier : Laurent Fack, ORCW,
Secrétaire : Peggy Thomas, Théâtre de la Vie,

Secrétaire générale : Françoise Havelange

Le Conseil d'administration de la FEAS est nommé jusqu'au 21 octobre 2021.

Par décision du CA du 24 septembre 2020, Françoise Havelange, engagée ab initio comme « coordonnatrice », est passée de 4/5 à temps plein en avril 2020 et a été nommée Secrétaire Générale en septembre 2020.

2. Adhésions

La FEAS comptait 38 membres début 2020.

Ont adhéré successivement

- lors de l'AG du 6 février 2020
 - Les Brigittines, Théâtre et danse
 - Compagnie Thor, Danse
- lors de l'AG du 1^{er} juin 2020
 - Grand Studio, Danse
 - AMA, Danse
 - ZOO- Thomas Hauert, Danse
 - Ferme du Biéreau, Musique
 - Fédération des Jeunesses Musicales, Musique
 - ARTARA, Cie de Théâtre
 - Maison de la Culture de Tournai, Centre Culturel, Centre Scénique
 - Central, Centre Culturel de La Louvière, Centre Scénique
 - BULLES Production (Festival Bruxellons!), Théâtre
 - Ferme de Martinrou, multidisciplinaire
 - Les Nocturnales ASBL, multidisciplinaire, spectacles événementiels
 - Vox Luminis, ensemble vocal
- Lors de l'AG du 24 septembre 2020
 - Espace Magh, multidisciplinaire
 - Théâtre de la Valette, Théâtre

Soit 16 nouveaux membres, portant le nombre de membres de la FEAS à 54 membres au 31 décembre 2020.

Considérant le nombre de demandes d'adhésion, ce dont toute la FEAS s'est réjouie, il a cependant paru nécessaire de clarifier la procédure : pour chaque demande la Secrétaire générale adresse au candidat une demande d'information visant à confirmer sa qualité d'opérateur reconnu par la FWB, actif en arts de la scène, (CP304 ou 329) respectant les dispositions de droit social, et à visualiser son projet (statuts, derniers comptes et bilans et rapport d'activités) . La candidature est portée à l'attention du CA et ensuite proposée au vote de l'AG.

3. Evolution budgétaire/ Cotisations

L'arrivée de nouveaux membres a impacté positivement les rentrées financières de la FEAS même si la majorité d'entre eux sont au niveau minimum de cotisation (250 €), seuil auquel la FEAS est attachée, afin de ne pas exclure un candidat plus fragile. Par ailleurs, pour les membres rentrés en juin et septembre, il n'a été demandé que ½ cotisation annuelle.

Les comptes 2020 font état d'un montant important de cotisations en attente ; cette donnée est sans inquiétude étant donné que le second appel pour la cotisation 2020 a été adressé aux membres fin décembre. Pour la quasi-totalité d'entre eux, les soldes ont été honorés début 2021.

Nous avons bénéficié d'une subvention de 10.000 € en tant qu'opérateur reconnu, siégeant en chambre de concertation « arts vivants » et musiques ».

Nous avons également introduit une demande de subvention de 30.000 € auprès de la Loterie Nationale, confirmée seulement en juin 2021.

4. Commission Paritaire 304 « Spectacle »

La FEAS dispose de 6 sièges effectifs et 6 suppléants au banc patronal.

AU 1^{er} janvier 2020, la composition était la suivante :

Effectifs : Alain ABTS, Hélène CAPELLI, Jacques GREGOIRE, Olivier MOERENS, Grégory BUEKEN, Françoise HAVELANGE ;

Suppléants : Serge RANGONI, Laurent FACK, Malik VRANKEN, Pierre BOLLE, Annie BOZZINI.

Suite à une réorganisation, courant 2020, la composition au 31 décembre 2020 est (effectif/suppléant)

- [Laurent Fack](#) / [Luc Dumont](#)
- Hélène Capelli / Serge Rangoni
- Jacques Grégoire / [Nicolas Dubois](#)
- Olivier Moerens / [Daniel Weissmann](#)
- Grégory Bucken / Pierre Bolle
- Françoise Havelange / Annie Bozzini

Ces mandats expirent en novembre 2021.

Du fait du Covid, la CP304 a été un moment important d'échanges avec nos collègues néerlandophones, pour évaluer les protocoles de réouverture des lieux culturels. Les approches étaient différentes. OKO (notre équivalent flamand) nous a intégré dans leur

groupe de travail inter-fédérations flamandes institutionnalisé, dont l'objectif était de définir des conditions contraignantes de réouverture (« Groupe Covexit »).

Du côté FWB, l'approche était directement institutionnelle et plus généraliste, la Ministre Linard définissant un « protocole applicable aux opérateurs culturel » évolutif au regard de l'évolution du Covid. La FEAS, soutenue par les syndicats francophones, a donc validé le « protocole néerlandophone Covexit » comme document de référence sans caractère contraignant pour les représentations données sur territoire de la compétence de la FWB.

Relevons également l'adoption d'une CCT pour la prévention et la gestion de la discrimination et des comportements abusifs, en vue de favoriser une participation proportionnelle au marché de l'emploi adoptée en septembre 2020.

5. Fonds de Sécurité d'existence FSE 304

Au 1^{er} janvier 2020, la FEAS disposait de 4 postes, Serge Rangoni (Vice-Président), Céline Wiertz (trésorière), Françoise Havelange et Grégory Bueken. Composition inchangée. S'agissant d'un Fonds francophone, la FEAS est donc seule à siéger face au banc syndical.

Le FSE304 a été intégré à la mi-2019 à la coupole de l'APEF (Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation) qui gère déjà les fonds d'autres secteurs non marchands. L'expertise de l'APEF lui a été utile pour organiser le démarrage de ses activités. Le Fonds est alimenté via l'ONSS par des prélèvements annuels de cotisations patronales et permet de financer des actions de formation à l'attention des employés des opérateurs de la CP304.

Deux séances d'information des professionnels du secteur ont été organisées en février 2020 à la Maison de la Bellone et au Théâtre de Liège, en février 2020.

Bon nombre d'activités de formation ont cependant dû être suspendues ou postposées du fait du confinement, mais des accompagnements « Konvertigo », (projet pilote) personnalisés d'artistes circassiens ou danseurs souhaitant une reconversion, ont tout de même pu être organisés ainsi qu'une formation sectorielle à l'attention de techniciens et quelques formations, dont des séances de prévention primaire du burnout pour des opérateurs 304.

Le FSE 304 a également développé de nombreuses activités de formation à distance qui ont rencontré un grand succès.

A côté de ces objectifs de formation, le FSE a également financé une étude statistique relative à l'emploi en CP304 dont les résultats seront rendus publics courant 2021.

La FEAS est particulièrement attentive à ce que les actions du Fonds soient adaptées à la spécificité de ses bénéficiaires, administratifs mais aussi techniciens et artistes.

Le rapport d'activité du FSE304 peut être consulté [ici](#)

8. Commission artistes » du SPF Emploi

Laurent Fack (effectif) et Françoise Havelange (suppléante) y représentent la FEAS au banc employeurs.

La Commission statue sur les demandes de reconnaissance d'activités de nature artistique en vue de délivrer des cartes d'artiste pour l'exercice d'activités artistiques occasionnelles ou des visas artistes pour l'assujettissement à la sécurité sociale des travailleurs salariés pour un artiste travaillant sans contrat de travail. La commission est également consultée sur les matières relevant du statut juridique de l'artiste et peut être un relais vers le CNT.

Le travail de cette commission est très chronophage (une réunion/quinzaine) mais essentiel à la reconnaissance de droits aux artistes.

Notre implication permet d'éclairer les membres de l'administration fédérale (ONEM, ONSS, INASTI) sur la spécificité des métiers artistiques, tout en étant attentifs à ne pas étendre de manière injustifiée le périmètre d'attribution du statut. A cet égard, notre compétence et notre soutien sont appréciés par le banc des artistes.

Le rapport d'activité 2020 peut être consulté [ici](#)

9. Mise en place du décret gouvernance de la FWB

La FEAS s'est impliquée activement dans la mise en place des instances d'avis prévues par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle.

9.1. Chambre Arts Vivants :

La FEAS y est représentée par Annie Bozzini, Françoise Havelange, Philippe Sireuil et Nicolas Dubois.

La Chambre a été constituée le 29 septembre 2020 et a tenu 3 réunions en 2020.

Philippe Sireuil y a été nommé Président pour une année. Mission ardue que de piloter une instance nouvelle, constituée de personnes représentant des fédérations souvent expérimentées, et quelques-unes très novices, et de rassembler de points de vues parfois complexes, ou opposés.

9.2. Chambre Musiques

La FEAS y est représentée par Corine Owieczka, Françoise Havelange, Jacques Grégoire, Laurent Fack.

La Chambre a été constituée le 17 septembre 2020 et a tenu 4 réunions en 2020. Les débuts de cette Chambre ont aussi été compliqués plus particulièrement parce que la plupart des fédérations étaient nouvelles et inexpérimentées. Par ailleurs à l'exception de la FEAS et d'une seule autre fédération, tous les membres de cette chambre représentent le secteur de musiques actuelles, ce qui conduit à instaurer un dialogue inédit.

9.3. Conseil Supérieur de la Culture

En tant que Président de la Chambre Arts vivants, Philippe Sireuil est de droit membre du CSC. Participation très importante pour la FEAS puisque le CSC peut être invité à rendre un avis sans attendre les avis des chambres ou sur des matières dont les chambres ne seront pas saisies ou saisies en même temps.

Le CSC a été installé le 29 septembre 2020. Il a tenu (3) réunions.

10. Groupes de travail internes à la FEAS

En cette année de confinement, la FEAS a poursuivi sa politique d'action en intelligence collective, traduite en pratique par la mise en place de plusieurs Groupes de travail spécialisés. Ce GT sont ouverts à tous et fonctionnent de manière autonome.

Parmi ceux-ci :

GT Administration et Finances

Ce GT coordonné par Alain Abts et ensuite par Caroline De Poorter, rassemble 15 directeurs/responsables administratifs et financiers.

Il a pour objet d'être un lieu d'échanges de bonnes pratiques à partager entre tous les membres FEAS et d'analyse plus ciblée le cas échéant avec l'administration de la FWB/ le cabinet Linard.

Courant 2020, il s'est réuni à plusieurs reprises pour évoquer notamment

- le modèle de nouveau rapport d'activité que la FWB souhaitait proposer aux opérateurs contrats-programmés en arts de la scène ;
- une méthode de calcul de pertes Covid, préalable à la mise en place des fonds d'indemnisation de la FWB, réflexion qui a été ensuite formalisée et transmise à la Ministre Linard ;
- les règles de chômage temporaire force majeure Covid.

GT Déconfinement

Dès le 13 mars, la FEAS a lancé ce GT présidé par Philippe Degenffe, qui a tenu sans discontinuité, des réunions hebdomadaires. Il a maintenu un lien constant entre tous les membres et permis une analyse commune rapide des mesures d'accompagnement de la crise ou des protocoles de déconfinement.

GT Musique

Coordonné par Daniel Weismann, ce GT rassemble tous les membres de la FEAS actifs en musique.

D'autres GT ont également fonctionné de manière plus ciblée :

- **GT Statuts** : analyse statutaires et des conditions d'adhésion à la FEAS
- **GT Droits d'auteur** : problématique des droits relatifs aux représentations annulées/reportées pour cause de force majeure
- **GT communication** : campagne de presse / site internet
- **GT Fonds de garantie** (comment couvrir le risque de cas de covid venant interrompre une production ?)
- **GT Emploi (Bxl et Wallonie)** :

Ces deux GT ont sensibilisé les Ministres régionaux en charge de l'emploi et contribué à :

- la mise en place du Plan « Activa » à Bruxelles
- la mise en place du Fonds bruxellois d'aide aux intermittents de la culture ;
- la mise en place du Plan « Impulse » en Région wallonne

11 – Mobilisations spécifiques dans le cadre du Covid- solidarité et concertation

Une des grandes évolutions constatées à cause de ou plutôt – osons-le dire – grâce à la pandémie a été le rapprochement et la solidarité accrue des professionnels.

Ainsi en a-t-il été des membres de la FEAS, confrontés aux mêmes inquiétudes, heureux de se retrouver et de réfléchir ensemble aux stratégies de survie, d'attente, de réouverture.

Plus largement, la pandémie a intensifié un travail de collaboration active avec les autres fédérations professionnelles, qu'il s'agisse des fédérations de travailleurs, regroupées dans l'UPAC-T qu'avec nos fédérations sœurs de la culture indépendante ou des centres culturels et également avec nos homologues néerlandophones.

En concertation sinon en parfaite harmonie avec ses partenaires, la FEAS a multiplié les actions proactives de mobilisation et de défense de la profession. Impossible de les citer toutes mais tout de même relevons pêle-mêle :

- 25 mai au Palais d'Egmont : 1ère Rencontre du secteur culturel au niveau national, à l'initiative de Sophie Wilmès, Première Ministre. La FEAS y représentait le secteur arts de la scène ;
- 29 mai : Audition en commission des affaires sociales du Parlement fédéral sur les conséquences de la crise sur le secteur culturel ;
- 14 août : Appel au Conseil National de Sécurité du 20 août : Carte Blanche « Entre l'enclume de sa pandémie et les coups de marteau de sa gestion »
- 26 août : la FEAS participe à la RED ALERT nationale : les façades de ses membres s'illuminent pour une nuit de veille
- 14 septembre : Participation à la Journée Culture de la RTBF à l'ADAM Museum
- 8 octobre : Audition en commission de la culture du Parlement FWB, sur le tax shelter
- 21 octobre : Appel de la FEAS à nos Ministres : « Ce n'est pas avec du vinaigre qu'on attrape la mouche »

Soulignons, pour terminer, le soutien actif que la FEAS a voulu apporté au Fonds d'urgence et de solidarité des artistes, le Fonds Sparadrap, initiative de l'Union des Artistes pour répondre aux besoins les plus élémentaires des artistes et autres intermittents du spectacle, fragilisés, perdus entre des statuts (dont le statut d'artiste) vacillants et inadaptés. Additionnant sa propre contribution à celles de ses membres mobilisés, c'est 33.500 € que la FEAS a pu verser au Fonds Sparadrap.

12. Un futur pour la Culture : prise de position de la FEAS

Le 13 juillet 2020, la Ministre de la Culture a rendu public un « Rapport de son Groupe de travail Redéploiement », constitué début juin 2020, dont l'objectif était *dès la rentrée (septembre 2020 donc...) de réfléchir au redéploiement du secteur culturel de manière globale, transversale, afin de dégager des visions, des objectifs, des horizons communs pour le redéploiement de la culture.*

Vaste programme qui a laissé un certain nombre de membres de la FEAS perplexes, tant au regard de la méthodologie que des propositions avancées.

La matière était cependant trop importante et la FEAS trop concernée pour ne pas prendre un temps de recul et ensuite mener une vaste réflexion interne. C'est ainsi qu'elle a pu dégager une prise de position collective, consensuelle et unanime.

Les commentaires de la FEAS ici ont été rendus publics le 15 décembre 2020 et adressés prioritairement à la Ministre Linard et au Ministre-Président Jeholet.

Salués par la presse, - Alain Lallemand leur consacrent une pleine page dans Le Soir du 4 janvier 2021 et conclut : *Soudain le débat de la relance culturelle devient à nouveau passionnant. Et un certain silence est rompu* » -, ces commentaires alimenteront les débats menés au sein des chambres de concertation et du Conseil Supérieur de la Culture et nous permettront aussi d'organiser des rencontres avec tous les groupes politiques de la Commission Culture du Parlement de la FWB. La suite pour le rapport d'activités 2021.

13. Captations de spectacles vivants par la RTBF pour une diffusion sur Auvio

Afin de permettre le maintien utile des répétitions de spectacles annulés en raison de la fermeture des salles au public, la RTBF a mis en place un programme de captations des représentations, pour les proposer au public sur sa plateforme Auvio pour lequel la Ministre Linard a dégagé une subvention exceptionnelle de 1,6 million €.

La RTBF a fait appel à la FEAS pour identifier les spectacles (dont un package jeune public avec le concours de la CTEJ) et définir les conditions contractuelles de ces captations. La FEAS s'est immédiatement impliquée dans ce projet qui représentait pour les compagnies, artistes et techniciens, une occasion unique d'avoir une visibilité et une perspective d'aboutissement de leur travail de répétitions, mené sans aucune possibilité de présentation publique.

La contribution de la FEAS a été d'une part d'identifier les représentations potentiellement captables et, d'autre part, d'accompagner les compagnies dans la définition des conditions contractuelles : modèles de contrats de cession des droits d'auteur et droits voisins à la Compagnie productrice, contrat-cadre à conclure entre chaque Compagnie et la RTBF et enfin, grille de référence des salaires et des droits d'auteur et droits voisins. La FEAS a fait valoir deux prérequis à sa participation : valorisation effective des droits des artistes interprètes et potentialité d'une diffusion complémentaire sur les chaînes linéaires, la RTBF conservant la maîtrise du choix des spectacles diffusés. Au final une belle collaboration, un catalogue d'une soixantaine d'œuvres scéniques proposées gratuitement au public, de professionnels tout de même rémunérés et une avancée sur la clarification des conditions de captations. Dossier à suivre en 2021.

14. Avant-projet de décret relatif à la direction des lieux

Le gouvernement de la FWB a présenté le 30/11/2020 un Avant-projet de décret relatif à la direction des lieux de création, de diffusion, des festivals et des centres scéniques bénéficiant d'un contrat-programme. A deux exceptions près, tous membres de la FEAS.

Les objectifs annoncés par le projet étaient tous excellents :

- *assurer une publicité des postes de direction à pourvoir et la bonne gouvernance,*
- *assurer une absence de discrimination basée sur le genre dans le cadre de désignations des fonctions de directions des institutions culturelles,*
- *assurer une promotion de la diversité culturelle et la protection des droits culturels*
- *et, enfin, garantir aux travailleuses et travailleurs du secteur des arts de la scène le bien-être au travail).*

Nonobstant, la FEAS ne pouvait soutenir le dispositif proposé, qui n'était pas le bon instrument juridique pour atteindre les dits- objectifs et qui ne respectait ni les règles de droit ni les

principes généraux de bonne gouvernance. L'avis de la FEAS sera finalisé le 12 janvier 2021 (ICI). A suivre en 2021.

15. Le site Internet de la FEAS

Pour terminer sur une note positive, soulignons que nous avons mis à profit l'été 2020 pour concevoir et lancer notre site internet <https://feas.be/>. Il présente les membres de la FEAS, nos activités et nos prises de positions. Pour l'instant (bel) outil d communications, nous devons encore réfléchir à la meilleure manière de le faire vivre de manière proactive et ensuite peut-être, de le développer au service de ses membres, en lui adjoignant un « intranet ».

En conclusion :

2020, année inclassable que nous souhaitons ne plus revivre, n'est pas pour autant à oublier.

Nous terminons l'année plus forts, plus unis, en pensant aux artistes et autres intermittents, privés de travail et en pensant à nos publics, privés de représentations ;

Dans l'espoir d'une réouverture rapide en 2021 que nous n'avons cessé de préparer.

ooo



A tous nos spectateurs
Deux cents jours sans.... vous

Mars 2020. Notre monde plonge dans le silence. Les salles se ferment, les rideaux tombent.

Tous ensemble, conscients de la gravité de la pandémie, nous nous mettons en retrait de toutes nos activités pour limiter la transmission du virus du Covid-19. Nous sommes solidaires.

Septembre 2020. Avec une prudente euphorie, nous rouvrons nos salles. Dans des conditions drastiques de sécurité, nos spectateurs reviennent un peu, puis un peu moins, puis plus du tout. Rideau.

Janvier 2021. Deux cents jours sans théâtre. Deux cents jours sans cirque. Deux cents jours sans danse. Deux cents jours sans musique. Deux cents jours sans vous.

Le silence.

Alors oui, il y a eu un peu d'activités, quelques idées ; nos salles sont restées ouvertes pour des répétitions – masquées ; des artistes se sont produits devant les maisons de repos, des acrobates ont effectué quelques figures derrière des vitrines ou dans des cours de récréation d'écoles ; la RTBF, avec un soutien financier de la FWB, a mis en place un vaste programme de captation de spectacles interrompus dans leurs représentations publiques, pour leur trouver une autre forme de diffusion via sa plateforme Auvio...

Mais toutes ces initiatives dont on se réjouit, ne compensent pas le silence de nos maisons et le silence de nos gouvernements.

Quel avenir pour les artistes, les lieux de culture ? Quelle considération pour les spectateurs ?

En Espagne, pays parmi les plus touchés - faut-il le rappeler ? - le choix avait été fait de maintenir les salles ouvertes ; *en 6 mois, nous n'avons eu aucun foyer épidémique*, se félicite Marta Rivera de la Cruz, conseillère culture du gouvernement régional de Madrid, dans une interview accordée au Monde, le 23 décembre 2020. Bien mieux encore, Madrid a débloqué des aides pour les salles sous condition qu'elles rouvrent avec un dispositif sécurisé (masque distanciation, jauge maximale à 75%).

Chez nous, le silence. Certains ont déjà jeté l'éponge de toute la saison. Les reports sans cesse reportés, les programmations sans cesse réinventées... Rendez-vous en septembre prochain si tout va bien ?

Il est aussi des institutions, des théâtres, des compagnies pour lesquels l'absence de recettes de billetterie, de location de salles ou autres rentrées financières devient une question cruciale de survie.

Des personnes, des artistes, techniciens, intermittents de la culture se battent pour se voir reconnaître leurs droits à la survie ; entre les différents régimes de chômage, chômage temporaire pour force majeure, chômage temporaire pour force majeure « Covid-19 », allocation du CPAS, il ne peut y avoir de cumul mais la confusion règne parfois et cela leur est toujours préjudiciable.

Les compensations financières annoncées restent incertaines, médiocres. Nos Ministres se renvoient les responsabilités. Silence sur les conditions d'une possible réouverture, silence sur nos perspectives.

Un pays qui ne défend pas sa culture est un pays qui meurt de froid.

Janvier 2021. Deux cents jours dans le froid.

Nous avons adressé en décembre dernier nos réflexions sur l'avenir de la politique culturelle que nous espérons voir portée en Fédération Wallonie Bruxelles (disponible sur notre site internet www.feas.be).

Nous attendons maintenant de nos gouvernements une clarification des conditions d'accompagnement, financières et structurelles de réouverture et des perspectives.

Sommes-nous si naïfs et idéalistes pour imaginer que si on permet le shopping, les avions, les trains et les métros régulièrement bondés, il est possible aussi d'organiser une réouverture de nos salles sécurisées, avec vous, chers spectateurs, chères spectatrices, averti.e.s et responsables ?

Bonne année 2021....

LA FEDERATION DES EMPLOYEURS DES ARTS DE LA SCENE

AU 31 décembre 2020 :

AMA, ARTARA, ATELIER 210, ATELIER THEATRE JEAN VILAR, BRIGITTINES, BULLES PRODUCTION-BRUXELLONS !, CAV&MA, CENTRAL-CENTRE CULTUREL DE LA LOUVIERE, CHARLEROI-DANSE, CIE THOR/THIERRY SMITS, DEL DIFFUSION VILLERS, ESPACE MAGH, FEDERATION DES JEUNESSES MUSICALES, FESTIVAL DE LIEGE, FERME DU BIEREAU, FERME DE MARTINROU, FLAGEY , GRAND STUDIO, IDEA / JOSE BESPROVANY, LA COMEDIE CLAUDE VOLTER, LA FABRIQUE DE THEATRE, LA MAISON EPHEMERE- CIE THEATRALE, LE RIDEAU DE BRUXELLES, LES BALADINS DU MIROIR, LES FESTIVALS DE WALLONIE, L'L, LES NOCTURNALES, MARS/MONS ARTS DE LA SCENE, MAISON DE LA CULTURE DE TOURNAI, OPERA ROYAL DE WALLONIE, ORCHESTRE PHILHARMONIQUE ROYAL DE LIEGE, ORCHESTRE ROYAL DE CHAMBRE DE WALLONIE, PALAIS DES BEAUX ARTS DE CHARLEROI, PIERRE DE LUNE, TANDEM / CIE MICHELE NOIRET, THEATRE 140 , THEATRE DE L'ANCRE, THEATRE LA BALSAMINE, THEATRE LA VALETTE, THEATRE DE L'EVEIL, THEATRE ROYAL DES GALERIES, THEATRE ROYAL DE LIEGE, THEATRE DES MARTYRS, THEATRE ROYAL DE NAMUR, THEATRE NATIONAL WALLONIE-BRUXELLES, THEATRE OCEAN NORD, THEATRE ROYAL DU PARC, THEATRE DE POCHE, THEATRE LE PUBLIC, THEATRE LES TANNEURS, THEATRE DE LA VIE, THEATRE VARIA, VOX LUMINIS, ZOO-THOMAS HAUERT54

FEAS- Fédération des Employeurs des Arts de la Scène - ASBL

Président : Philippe Degeneffe
Secrétaire Générale : Françoise Havelange
info@feas.be - <https://feas.be/>

